



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 1^{er} mars 2018

L'an Deux Mille Dix Huit, le jeudi 1^{er} mars à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 19 février 2018) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame PERPIGNAA-GOULARD

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER		Mme GERARD-DARRACQ	
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS			
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Catherine SY	X		
29	Sandrine LONDRES	X		



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2017 est adopté à l'unanimité après les précisions suivantes :

- Concernant la réorganisation de l'accès à l'école Pauline Kergomard, M. DIAS précise pour qu'il n'y ait pas confusion que la bonne idée dont il faisait état concerne la zone bleue.
- Sur ce même point, Mme SY rappelle sa position pour le vote qui a été pris en compte au sujet de la demande de subvention

2018/01 – MODIFICATION DU TRACE DU PARCOURS DES GRAVES

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN développe la note de synthèse et précise que ce parcours fera l'objet d'une inauguration.

VOTE A L'UNANIMITE

2018/02 – CONTROLE DES HYDRANTS – CONVENTION SDIS

Rapporteurs : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN informe les conseillers que le coût de cette intervention est d'environ 29 000 € en 2017. Ces contrôles se font en général entre les mois d'octobre et décembre et à compter de 2019, c'est la Communauté de Communes de Montesquieu qui devrait prendre en charge cette dépense, dans le prolongement de son action au titre de l'ancienne taxe de capitation.

VOTE A L'UNANIMITE

2018/03 – PROGRAMME D'ECOLE CONTARCTUALISE ET AIDE A L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN précise qu'au vu des investissements à réaliser en 2018 sur les écoles, il convient de solliciter les aides potentielles dont nous pourrions bénéficier selon l'instruction du dossier. La Commission Education sera partie prenante au suivi de ces financements et des réalisations qui y sont liées. Il s'agit ici d'un PEC car nous avons moins de 5 unités sur ce groupe scolaire et cela concerne des travaux légers selon 3 cibles :

- 1 traçabilité des produits de construction ou de revêtement
- 2 confort sanitaire, thermique et économies d'énergie)
- 3 conception et le suivi du confort acoustique



Bernard FATH ajoute que les écoles du premier degré ne relèvent pas normalement de la compétence du conseil Départemental mais le choix d'aider les communes a tout de même été pris avec notamment :

- PEC, 50% d'aides avec un seuil de 25 000 € HT de travaux (moins de 5 unités pédagogiques)
- CAE, 50% d'aides avec un seuil porté à 55 000 € pour des travaux plus lourds (jusqu'à 10 unités)

Ces aides substantielles allègeront d'autant le budget communal.

Laurent BARBAN informe que les recettes attendues tournent autour de 25 000 € selon la réalité de nos dépenses en cours d'exercice.

VOTE A L'UNANIMITE

2018/04 – TABLEAU DES EFFECTIFS - ADAPTATIONS

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

M. le Maire rappelle que nous avons un cas de résorption de l'emploi précaire en application de la Loi SAUVADET.

VOTE A L'UNANIMITE

* * * * *

Laurent BARBAN demande si des précisions sont attendues sur les décisions du Maire.

Il est répondu globalement qu'il n'y a pas d'observation.

Monsieur le Maire rappelle quelques dates à venir dont les « nouveaux arrivants » le 10/03/2018 et du conseil municipal.

Philippe DIAS fait savoir que des habitants ne recevraient pas le magazine de Léognan. Monsieur le Maire lui demande de transmettre leurs coordonnées aux services et qu'ils leur restent aussi en attendant la possibilité de venir chercher le magazine en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin vers 19h00.

* * * * *